

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage  
communautaires - Annulation de la délibération n° 2012/0790  
 et autorisation de passer des conventions avec les entreprises ayant remis les  
offres économiquement les plus avantageuses**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

Le marché n° M110705U portant sur l'évacuation et la vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage communautaires est arrivé à échéance le 25 mai 2013.

Une nouvelle consultation a été lancée par délibération n°2012/0790 du 7 novembre 2012 afin de poursuivre la prestation pour la partie vente des ferrailles et batteries, le transport étant désormais effectué en régie.

En effet, la Communauté Urbaine de Bordeaux reçoit les ferrailles et les batteries sur ses différents centres de recyclage, qu'elle revend à des prestataires extérieurs qui se chargent de leur valorisation.

Cette consultation a été déclarée sans suite, faute de candidature répondant pleinement aux besoins de la communauté, notamment en termes d'accessibilité des lieux de dépôts des ferrailles et batteries proposés par les prestataires.

Après analyse, il ressort que la prestation ne consistant qu'en la vente, il est possible de passer une simple convention (avec toutefois mise en concurrence) avec les entreprises récupératrices, sans avoir recours à la procédure issue du code des marchés publics.

Les projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

Dans le but, d'une part, de limiter les trajets des véhicules communautaires assurant l'évacuation journalière des ferrailles et des batteries issus des centres de recyclage et, d'autre part, de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, la prestation porte sur 17 conventions distinctes : 16 portant sur la vente des ferrailles provenant de chacun des centres de la Communauté urbaine et 1 portant sur la vente des batteries pour l'ensemble des centres.

Les conventions seront conclues pour une durée totale de 4 ans fermes.

L'estimation prévisionnelle des recettes du service est la suivante :  
4 000 000 Euros HT en recettes sur 4 ans

Les conventions seront conclues en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse des repreneurs consultés pour les ferrailles et pour les batteries.

Il est proposé de retenir, pour chacun des centres de recyclage, l'offre la mieux disante à savoir :

Pour les ferrailles :

<b>Repreneurs</b>	<b>Lieux de réception</b>	<b>Centres de recyclage</b>	<b>Prix de reprise (Mois zéro - Avril 2013)</b>
<b>DECONS S.A.</b>	Bordeaux	Ambarès	211 € net de TVA / tonne
		Ambès	
		Bassens	
		Bordeaux Bastide	
		Bordeaux Surcouf	
		Bruges	
		Mérignac	
	Le Pian Médoc	Blanquefort	
		Eysines	
		Le Taillan Médoc	
		St Médard en Jalles	
	Bouliac	Bordeaux Paludate	
		Villenave d'Ornon	
<b>SITA SUD OUEST</b>	Pessac	Gradignan	200 € net de TVA /tonne
		Pessac Bourgailh	
		Pessac Gutenberg	

Pour les batteries (une seule convention pour l'ensemble des centres de recyclage) :

<i>Repreneurs</i>	<i>Lieu de réception</i>	<i>Prix de reprise (Mois zéro – Avril 2013)</i>
<b>RIC ENVIRONNEMENT SOBOREC</b>	Bègles	618 € net de TVA/ tonne

L'encaissement des recettes de vente des ferrailles et batteries fera l'objet d'un titre de recettes qui sera imputé sur le chapitre 75, compte 758 du budget annexe des déchets ménagers exercice 2013 à 2017, CRB TF00

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé :

- D'annuler la délibération n°2012/0790
- D'autoriser M. Le Président à signer les conventions à intervenir avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses pour la collectivité

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2012/0790 en date du 7 novembre 2012

Vu la décision de déclarer sans suite l'appel d'offre relatif à la vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage communautaires du 14 mai 2013

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

Il est nécessaire de procéder à la revente des ferrailles et batteries reçues sur les centres de recyclage communautaires,

L'appel d'offre relatif à la vente des ferrailles et batteries ayant été déclaré sans suite, il est nécessaire d'annuler la délibération n°2012/0970 du 7 novembre 2012 et de conclure des conventions avec différents prestataires en fonction :

- du prix de reprise le plus élevé et du lieu de vidage proposés pour les ferrailles,
- du prix de reprise le plus élevé pour les batteries et du lieu de vidage proposé pour les batteries.

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

La délibération n°2012/0970 relative au lancement d'un appel d'offre ouvert pour la vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage communautaires est annulée

### ARTICLE 2 :

M. Le président est autorisé à signer les conventions pour la vente des ferrailles et batteries issues des centres de recyclage communautaires avec les repreneurs désignés ci-dessous.

### ARTICLE 3 :

La Communauté Urbaine, pour la reprise des ferrailles et batteries reçus sur les centres de recyclage communautaire, opte pour les repreneurs suivants :

Pour les ferrailles :

<i>Repreneurs</i>	<i>Lieux de réception</i>	<i>Centres de recyclage</i>	<i>Prix de reprise (Mois zéro - Avril 2013)</i>
<b>DECONS S.A.</b>	Bordeaux	Ambarès	211 € net de TVA / tonne
		Ambès	
		Bassens	
		Bordeaux Bastide	
		Bordeaux Surcouf	
		Bruges	
		Mérignac	
	Le Pian Médoc	Blanquefort	
		Eysines	
		Le Taillan Médoc	
		St Médard en Jalles	
	Bouliac	Bordeaux Paludate	
		Villenave d'Ornon	
	<b>SITA SUD OUEST</b>	Pessac	
Pessac Bourgailh			
Pessac Gutenberg			

Pour les batteries (une seule convention pour l'ensemble des centres de recyclage) :

<i>Repreneurs</i>	<i>Lieu de réception</i>	<i>Prix de reprise (Mois zéro – Avril 2013)</i>
<b>RIC ENVIRONNEMENT SOBOREC</b>	Bègles	618 € net de TVA/ tonne

**ARTICLE 4 :**

L'encaissement des recettes de vente des ferrailles et batteries fera l'objet d'un titre de recettes qui sera imputé sur le chapitre 75, compte 758 du budget annexe des déchets ménagers exercice 2013 à 2017, CRB TF00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 JUILLET 2013</b>
<b>PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2013</b>

M. DIDIER CAZABONNE